



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail.

Les chiffres du chômage sont actuellement en hausse. Dans ce contexte, nous nous intéressons au chômage de longue durée. La loi du juillet 2017 portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un nouveau dispositif de lutte contre le chômage de longue durée est un outil qui permet de faire sortir les demandeurs d'emploi du chômage de longue durée. Ce dispositif de lutte contre le chômage de longue durée vise à soutenir la création de nouveaux emplois dans le secteur communal, parapublic ou social. En 2021, une motion a été adoptée à la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à évaluer ce dispositif et adaptations y relatives pour aboutir à une baisse des demandeurs d'emploi inactifs. De plus, une étude intitulée « Le chômage de longue durée au Luxembourg : Mesure, contours et déterminants du phénomène » a été réalisée récemment par le Gouvernement sortant.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

- Comment la structure d'âge des chômeurs de longue durée a-t-elle évoluée au cours des cinq dernières années ?
- Combien de chômeurs de longue durée ont trouvé un emploi auprès de la fonction publique ou des communes au cours des cinq dernières années ? Quelles sont les communes et les associations sans but lucratif qui ont embauché le plus de chômeurs de longue durée au cours des cinq dernières années ?
- L'économie sociale et solidaire devrait jouer un rôle dans la lutte contre le chômage de longue durée. Néanmoins, l'économie sociale et solidaire n'est pas mentionnée dans l'accord de coalition. Compte tenu de l'importance du sujet, la question se pose de savoir si le Gouvernement a l'intention d'accorder une place à l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre le chômage de longue durée. Dans l'affirmative, que prévoit-il concrètement ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Dan Biancalana
Député

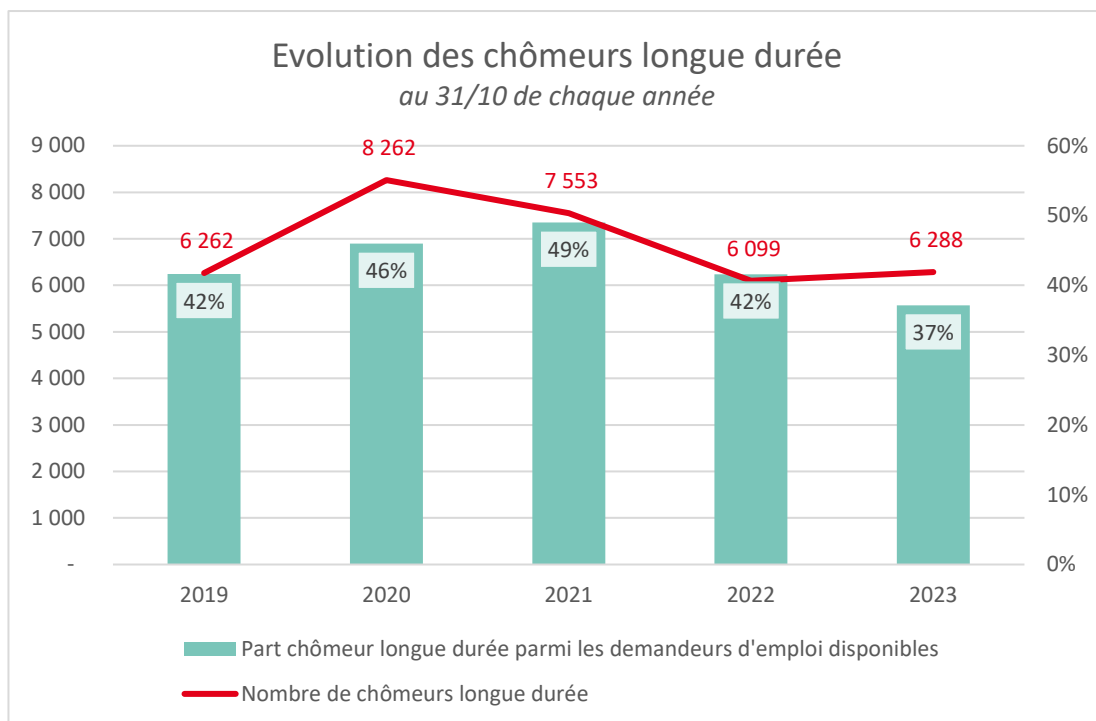
Yves Cruchten
Député



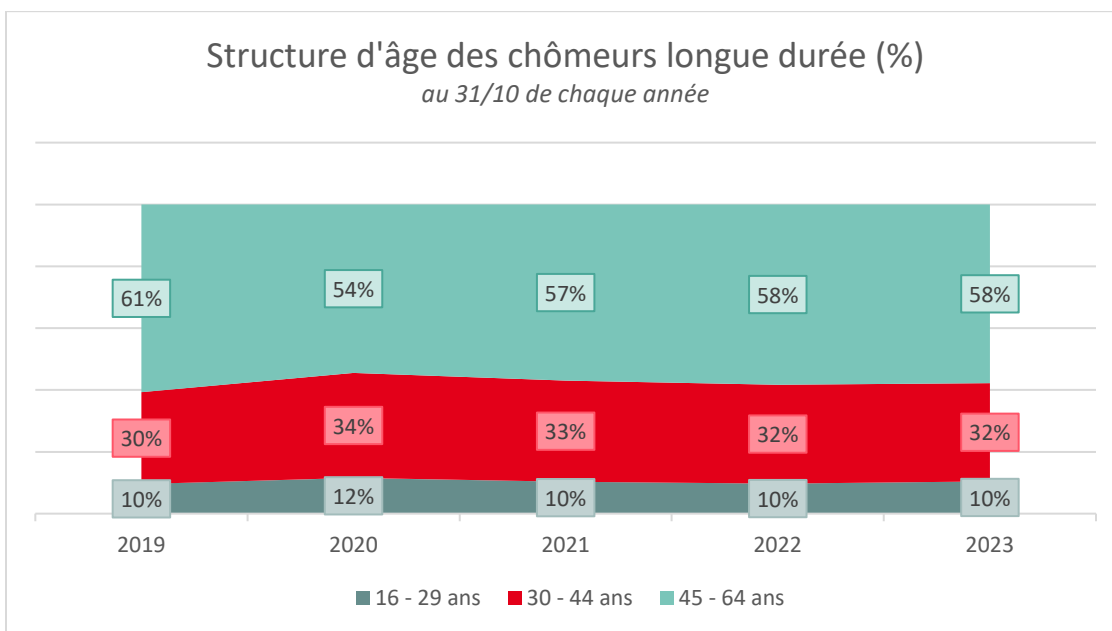
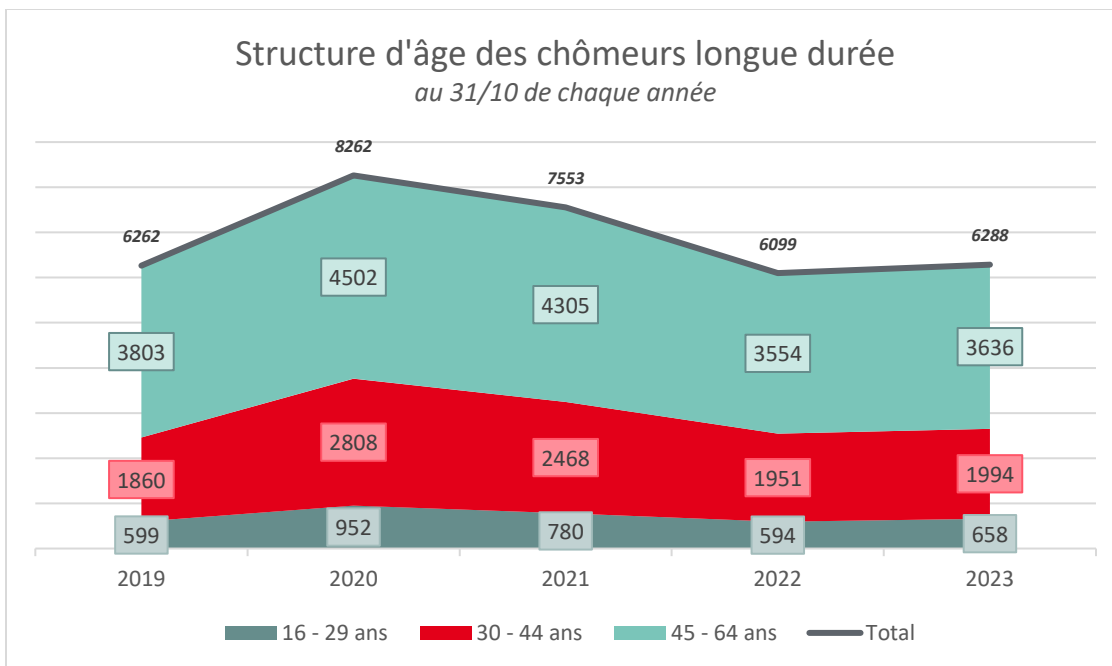
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Réponse du ministre du Travail à la question parlementaire n° 86 de Monsieur le Député Dan Biancalana et de Monsieur le Député Yves Cruchten

Ad. 1

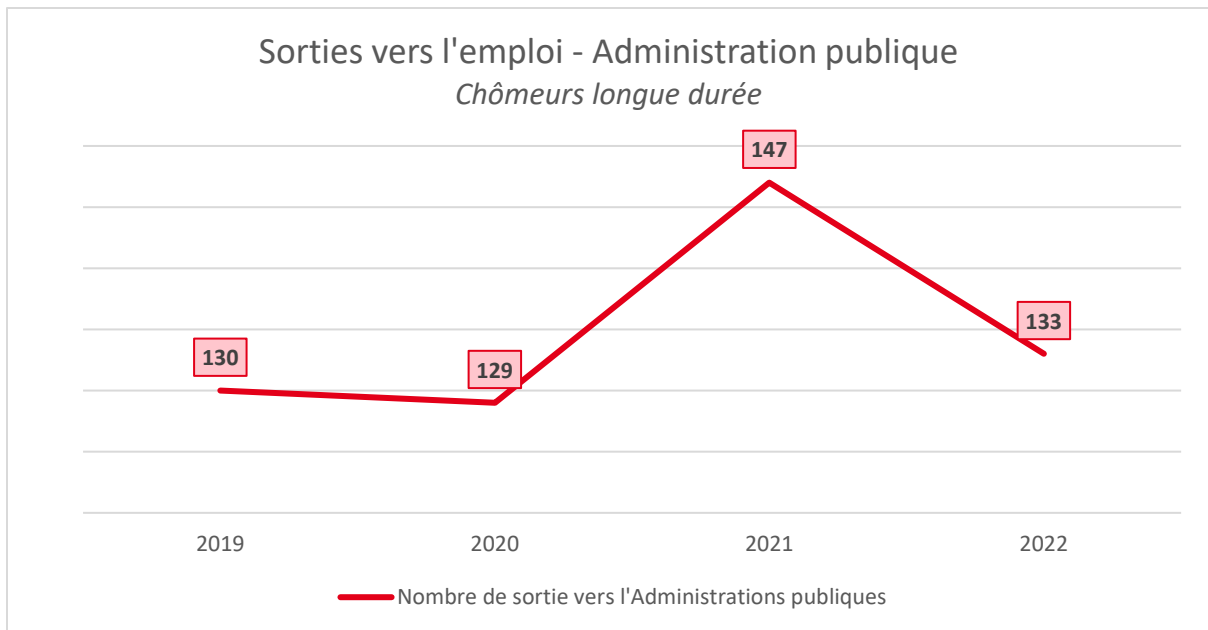


À la date du 31 octobre 2023, la catégorie des chômeurs de longue durée, définie comme les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 12 mois, représente 37% du total des demandeurs d'emploi résidents disponibles, ce qui équivaut à 6 288 personnes. La part des chômeurs de longue durée est en baisse depuis quelques années.



Au cours des cinq dernières années, la répartition des chômeurs de longue durée par tranche d'âge n'a pas connu d'évolutions significatives.

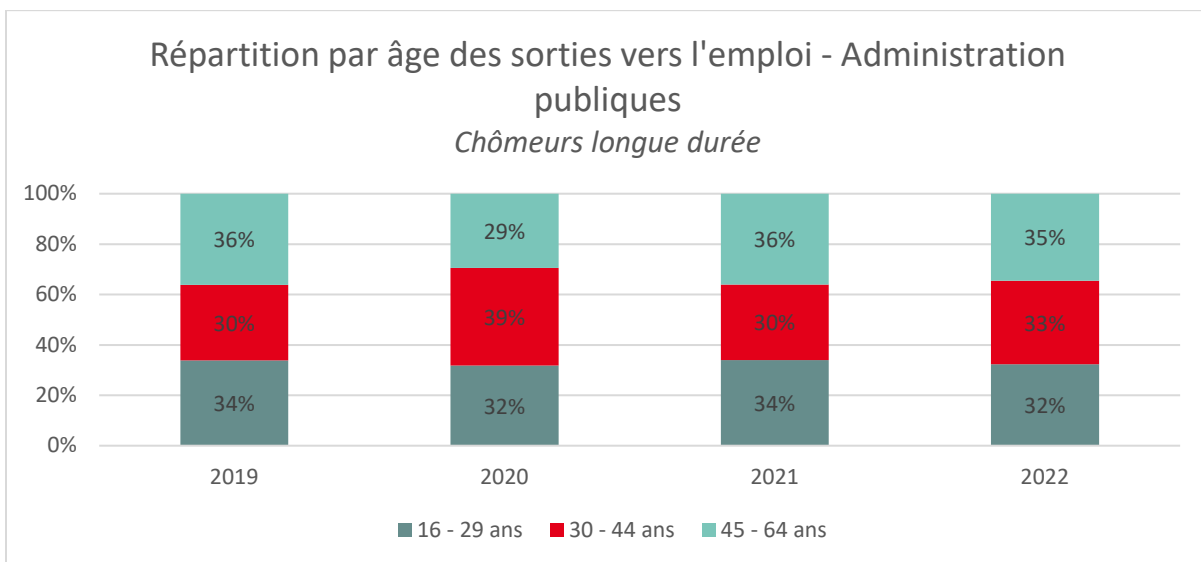
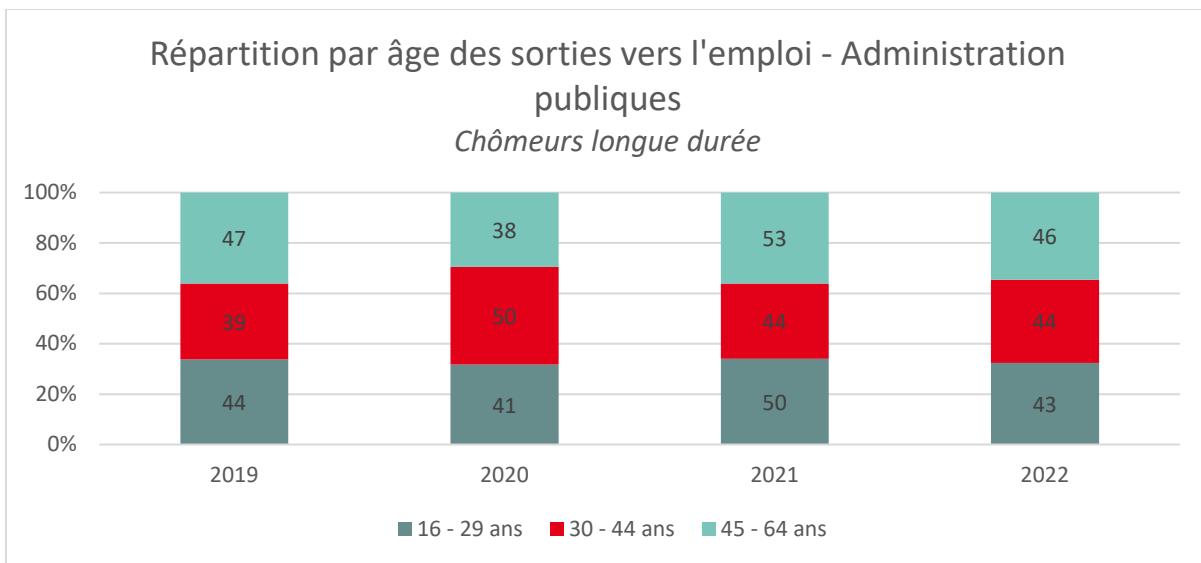
Ad. 2.1



Comme ces données ne sont que disponibles avec un recul d'environ 6 mois, les chiffres de l'année 2023 ne sont pas encore inclus.

Ce graphique présente l'évolution du nombre de sorties vers l'emploi¹ vers le secteur de l'Administration publique (catégorie O du code NACE : Etat et communes) de 2019 à 2022. En 2022, les sorties vers l'administration publique ont représenté 2,6% de l'ensemble des sorties vers l'emploi des chômeurs de longue durée. Cela représente 133 personnes. Les secteurs principaux ayant embauché des chômeurs de longue durée étaient les activités de services administratifs et de soutien (catégorie N ; nettoyage et jardinage), l'hébergement et la restauration (catégorie I), ainsi que le commerce (catégorie G).

¹ Nombre de demandeurs d'emploi qui ont occupé un emploi salarié ou non salarié au Luxembourg, trois mois après clôture de leur dossier à l'ADEM.



La répartition par tranche d'âge révèle une relative stabilité des sorties vers l'emploi au sein des administrations publiques au cours des dernières années.

Ad. 2.2

Les communes et les associations sans but lucratif (ASBL) ayant recruté le plus de chômeurs de longue durée au cours des cinq dernières années sont, par ordre d'importance :

1. Commune de la ville de Luxembourg
2. Forum pour l'emploi ASBL
3. Commune de la ville d'Esch-sur-Alzette
4. Commune de Differdange

5. Commune de Dudelange
6. Stëftung Hëllef Doheem
7. Arcus Kanner Jugend a Famill ASBL
8. CIGL Esch/Alzette ASBL
9. Commune de Sanem
10. Proactif ASBL C/O

Ad. 3

Promouvoir le développement durable et encourager voire faciliter la transition en se mobilisant pour une justice sociale et une responsabilité écologique telles sont les missions principales de l'économie sociale et solidaire.

Au vu de sa transversalité, l'économie sociale et solidaire concerne tous les domaines et se retrouve à la lecture de l'accord de coalition à plusieurs endroits. L'investissement à impact social, l'évaluation et les adaptations de la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal ou le volet éducation n'en constituent que des exemples.

Comme par le passé, les sociétés agréées en tant que sociétés d'impact sociétal dont le capital social est composé à 100% de parts d'impact, les fondations et les associations sans but lucratif pourront continuer à bénéficier des mesures proposées par l'ADEM dans le cadre de la lutte contre le chômage de longue durée.

Luxembourg, le 27 décembre 2023

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail